



26 février 2021

## Agriculture

### **Des mesures fortes pour assurer la pérennité des races autochtones valaisannes**

**Le Département de l'économie et de la formation (DEF) a élaboré une directive comprenant une vingtaine de mesures afin de renforcer son soutien aux races autochtones d'origine valaisanne. De nouvelles mesures y sont proposées, comme une contribution de 10 centimes par kilo de lait pour les fromages et autres produits exclusivement à base de lait d'Hérens ou un renforcement du financement cantonal pour les nouvelles constructions rurales. Ces mesures représentent une première étape et seront complétées dans les années à venir par d'autres spécifiques aux ovins et aux caprins.**

Depuis plusieurs années, les races autochtones d'origine valaisanne enregistrent une baisse de leurs effectifs. Le Valais s'est engagé pour apporter un soutien particulier à la sauvegarde et à la promotion de ces races, détenues sur une exploitation située sur son territoire. Après la mise en place d'une task force en 2019, une directive cantonale comprenant une vingtaine de mesures a été élaborée par le Département de l'économie et de la formation (DEF). Elle complète la directive générale sur la politique cantonale en matière de soutien à l'élevage et à la production animale. Le canton soutient ainsi les organisations d'élevage reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Il incite les détenteurs de races autochtones à appliquer ces nouvelles mesures afin de bénéficier des aides cantonales.

Cette directive poursuit plusieurs objectifs, comme le maintien de l'élevage et de la détention respectueuse d'animaux sains, l'amélioration de la qualité et la mise en valeur de la production animale, l'entretien du paysage structuré et des zones d'estivage, l'adaptation et l'amélioration de la conduite des troupeaux ou encore le soutien aux marchés publics de bétail de boucherie.

Pour atteindre ces objectifs, des mesures d'ordre financier principalement et administratif ont été prises par le canton. Il s'agit, par exemple, d'un soutien à raison de 10 centimes par kilo pour la mise en valeur de lait de consommation sans modification de composition ou de fromage, crème et yogourt dont la matière première de base est composée à 100% de lait d'Hérens. Un second exemple est la promotion de l'amélioration zootechnique avec la mise en valeur des sujets mâles et femelles qui correspondent le mieux aux objectifs d'élevage. Au total, ces mesures représentent un montant annuel supplémentaire pris en charge par le canton de plus de 250'000 francs. A cela s'ajoute un soutien aux nouvelles constructions rurales pour la détention de races autochtones. L'éleveur peut bénéficier d'un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 6'000 francs par unité de gros bétail (UGB), selon la zone de production et pour autant qu'il s'engage à respecter un programme d'amélioration zootechnique apportant une plus-value économique, défini en collaboration avec les fédérations des races autochtones.

Il existe neuf races autochtones d'origine valaisanne reconnues par l'OFAG (2 races bovines, 3 races ovines et 4 races caprines). La task force « races autochtones » s'est concentrée dans un premier temps sur la race d'Hérens.



Après cette première étape, il est d'ores et déjà prévu de la compléter dans les années à venir par des mesures spécifiques aux ovins et aux caprins, en fonction de l'avancée des travaux du groupe de travail.

**Personnes de contact**

**Christophe Darbellay**, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00

**Jean-Jacques Zufferey**, chef de l'Office de l'économie animale, 027 606 75 80